Mohammed, frère du sultan, pour l'entrée à Marakech, près de Moulaï Hafid. Les chefs ont beau déclarer que cela est vrai, on le maintient avec une persistance qui tout signifier parce qu'elle prouve que malgré les échecs du sultan de Marakech, le sentiment nationaliste est toujours très vivace dans la région de Mogador.

Marakech, 2 janvier.

Les prisonniers faits par la mahalla de Moulaï Hafid sont arrivés : 40 d'entre eux sont des Oulad-Freidj, ils ont été arrêtés au moment où ils pasaient près du camp ; 12 sont partie des Sraghna ; ils étaient venus demander pardon avec leur ancien caïd ; celui-ci seul a été laissé en liberté. Il avait été chargé par Moulaï-Hafid de conduire les prisonniers à Marakech, mais à son arrivée il s'est réfugié dans un asile inviolable. Il demeurait de retourner chez les Sraghna, de crainte d'être massacré.

Les autres prisonniers sont des gens de la tribu des Fokra, qui étaient venus au camp pour immoler des moutons et demander l'aman.

L'arrivée des prisonniers a été saluée d'une salve de vingt et un coups de canon. De grandes fêtes ont été organisées.

Le voyage du général d'Amade

Madrid, 2 janvier.

Le général d'Amade et son aide de camp sont arrivés à Madrid le 1er janvier par le Sud-Express. Les deux officiers étaient allés jusqu'à la gare pour le prendre à Hendaye ; ils se sont rendus à l'ambassade de France.

Le général d'Amade a déposé sa carte de visite chez le président du conseil et les ministres d'Etat et de la Guerre. Il est parti à huit heures vingt pour Cadix, accompagné à la gare par M. Révoil, ambassadeur de la République française et par le commandant de la Pomone, attaché militaire à l'ambassade.

Le général d'Amade arrivera à Casablanca vendredi matin. Aussitôt la remise de son commandement faite, le général Drude s'embarquera pour la France.

La solution de l'affaire du caïd Mac-Lean

Tanger, 2 janvier.

On croit que l'affaire Mac Lean va avoir sûrement, dans quelques jours, une solution subordonnée à la remise à Raissouli des prisonniers appartenant aux tribus montagnardes dont il a obtenu le concours. Ces prisonniers étaient, les uns à Rabat, les autres à Fez. Des ordres ont été donnés pour les rechercher. Ils sont au nombre de trente-huit.

Raissouli recevra en outre une forte rançon et des garanties contre toutes représailles éventuelles du makhzen.

Malgré les conséquences que peut avoir dans l'avenir cette capitulation du makhzen, l'opinion a fini par s'habituer à l'idée que les circonstances ont rendu nécessaire cette façon d'en finir avec cet incident. Une indifférence complète a succédé à l'émotion qu'avait soulevée au début cette affaire.

VICTIME DE LA FATALITÉ

Le désespoir de Jeanne Weber

Châteauroux, 2 janvier.

M. Belleau, après avoir examiné le rapport du docteur Lande, qui comprend cinq cents pages dactylographiées, a fait amener, hier, Jeanne Weber à son cabinet. Naturellement, il s'est bien gardé de lui faire connaître les conclusions des experts, et, pour la millième fois peut-être, il lui a posé l'invariable question :

— Jeanne Weber, avez-vous donné la mort au petit Bavouzet ?

Toujours calme, de sa voix infiniment douce, l'inculpée a répondu :

— Je ne suis pour rien dans la mort de cet enfant ; je l'aimais comme mon fils, et son décès m'a profondément peinée.

— Cependant, a insisté le juge, la déposition de M. Bavouzet est accablante pour vous ; il affirme que vous lui avez avoué votre crime ?

— Je n'ai rien avoué, puisque je suis innocente, a repris Jeanne Weber. Si Bavouzet m'accuse aujourd'hui, c'est qu'il s'est laissé influencer par ceux qui ont intérêt à me perdre. Je suis victime de la fatalité, monsieur le juge, je vous le jure !

Et la pauvre femme ajouta :

— Pourquoi voulez-vous que je ne dise pas la vérité ? Je ne tiens ni à la liberté ni à la vie... Libre, que deviendrai-je ? Pour rien au monde je ne retournerai dans une maison où il y aura des bébés. Partout je serai montrée au doigt : pour tous, je serai toujours Jeanne Weber, l'étrangleuse d'enfants... Aussi, croyez-moi, monsieur le juge, mon parti est pris. Puisque je n'ai plus de famille ni amis, je disparaîtrai. Une première fois, j'ai tenté de me suicider en me jetant dans la Seine ; on m'a repêchée avant que la mort eût accompli son œuvre. Je recommencerai ; mais c'est en pleine campagne, dans les champs, que je me rendrai pour mettre à exécution mon projet bien arrêté : croyez-le. Je me pendrai ou je me noierai. Ce sera enfin la délivrance.

Telle fut la dernière déclaration de la pauvre femme, victime de la plus épouvantable des fatalités.

LA MALADIE DE Jean-Jacques-Rousseau

L'influence de la vessie sur le génie. Un document d'une importance capitale

Lyon, 2 janvier.

Le professeur Poncet, de Lyon, communique une très intéressante étude qu'il a faite en collaboration de son élève, le docteur Reneé Leriche, sur « la Maladie de Jean-Jacques-Rousseau, d'après des documents inédits. »

Il rappelle que dans une communication à l'Académie de médecine du mois de janvier 1907, il a montré que l'infection tuberculeuse était souvent à l'origine de la plupart des manifestations pathologiques englobées sous la vague dénomination d'arthritisme.

Depuis lors, il a maintes fois retrouvé en clinique la confirmation des idées qu'il défendait et de même, maintes fois il a vu des diagnostics rétrospectifs de tuberculose inflammatoire s'imposer à son esprit en parcourant les nombreuses nosographies d'hommes célèbres qui ne cessent de détrayer la chronique médicale, malgré de longues observations et de détaillés protocoles d'autopsie.

Il en est un parmi ceux qui ont le plus occupé l'opinion médicale contemporaine dont la maladie l'avait d'autant plus frappé que dans les exégèses les plus récentes elle était encore étiquetée « arthritisme ou rhéumatisme. » Il s'agit de Jean-Jacques-Rousseau.

Qu'on lui ait fait une bonne ou mauvaise presse suivant le point de vue auquel on s'est placé, le célèbre écrivain n'en est pas moins resté une énigme pathologique, et jusqu'à ces jours derniers, tout en protestant mentalement contre la dénomination si floue donnée à la longue série des malaises qu'il a si merveilleusement décrits, on ne trouvait, il faut l'avouer, aucune explication satisfaisante de ses infirmités prolongées.

Mais voici qu'un document nouveau surgit, d'une importance capitale en l'espèce. On vient de mettre au jour un dernier testament de Jean-Jacques qui a pour nous un immense intérêt.

Ce document est daté de 1763 ; il a été découvert au mois de février 1907 à Neufchâtel par M. Théophile Dufour qui le communique, entre autres personnes, au professeur Régis. Le philosophe a donné, en effet, une telle description de tous les accidents qu'il a éprouvés, de l'âge de quinze ans à sa mort, qu'un diagnostic nouveau, et précis, celui-là, s'impose à la seule lecture.

Ce qui pouvait n'être qu'une simple impression devient par la nouvelle auto-observation du malade, par l'enchaînement des faits qu'il indique, et en vertu de toute une série de notions acquises depuis lui, d'une indiscutable évidence : Jean-Jacques Rousseau souffrait d'un « rétrécissement congénital de l'urètre. »

Le professeur Poncet poursuit l'analyse du document dans tous ses détails — ils sont trop techniques pour être relatés ici — et arrive clairement et rigoureusement à la conclusion que nous avons mentionnée.

Il termine en ces termes :

Jean-Jacques fut, avant tout un rétréci. D'après la description qu'il en a donnée, son rétrécissement devait siéger au niveau de la région bulbo-membraneuse, qui est un des lieux d'élection de ce vice de conformation. Atteint d'une sténose congénitale de l'urètre profond, il a, un demi-siècle durant, souffert de troubles graves de la miction, d'accidents variés d'empoisonnement urinaire... qui jouèrent le plus grand rôle dans son état physique.

Ils aggravèrent ce que l'on a appelé sa folie, si tant est qu'ils ne furent, à eux seuls, le motif réel de son hypocondrie.

Eux seuls suffisent à expliquer bien des détaillances. A cause d'eux, nous devons l'excuser beaucoup, car par eux ou malgré eux, il nous a légué une œuvre géniale dont le retentissement fut si profond.

La Pochette Nationale

TIRAGE DU 31 DÉCEMBRE 1907

Liste des numéros gagnants

(SUITE)

Voici la suite des numéros gagnant 25 francs, et sortis avant l'incident qui, comme on le sait, a fait décider qu'un nouveau tirage aurait lieu le 8 février, sans préjudice pour les gagnants du 1er tirage.

671.455	902.458	769.809	1.029.257	835.395
1.047.997	1.387.231	1.150.947	7.295.218	534.057
993.038	1.127.443	792.501	715.736	898.154
796.538	1.219.054	1.215.700	1.244.702	1.241.260
1.257.854	1.180.478	1.103.832	1.461.556	1.229.170
812.509	857.985	1.372.982	1.496.745	778.634
1.476.608	1.110.065	565.738	549.914	1.139.450
728.017	873.867	1.157.407	129.129	385.244
1.114.327	1.012.643	1.231.229	778.468	1.081.700
951.228	541.588	1.223.386	524.000	1.403.560
1.496.344	1.463.466	1.244.830	1.310.930	1.409.108
934.478	838.457	682.754	1.291.661	568.809
842.584	720.372	1.281.900	692.440	606.907
819.212	1.488.701	1.085.472	1.199.952	704.475
1.175.403	641.532	1.377.442	618.477	1.463.515
1.031.486	698.125	1.231.509	1.146.916	1.301.277
1.065.128	602.570	1.203.478	1.075.321	1.416.566
817.910	1.440.517	1.397.885	881.459	1.213.286
501.073	841.631	1.441.046	1.047.017	1.404.604
555.371	1.298.868	1.074.304	546.237	1.016.068
1.475.756	578.732	1.303.697	1.114.634	1.462.253
1.482.784	1.084.000	1.209.018	611.744	1.217.203
1.418.338	1.185.952			
816.964	1.115.440	979.172	1.188.417	713.928
1.075.574	512.292	1.384.362	1.379.054	733.507
1.008.340	810.049	1.154.472	693.119	1.094.734
1.410.042	1.076.400	1.284.665	573.071	746.359
766.667	668.012	1.532.662	1.439.686	1.146.801
1.142.294	1.401.024	1.170.603	746.676	875.116
1.157.106	606.444	1.333.187	764.853	1.010.542
920.425	1.143.270	1.057.602	821.208	907.678
1.183.090	1.043.597	1.013.904	776.221	753.302
970.931	507.868	1.416.136	735.549	718.927
989.965	1.055.915	721.862	1.025.366	1.356.488
969.449	607.542	572.626	1.365.373	1.443.060
1.200.469	916.173	1.418.281	1.064.854	1.265.561
1.325.541	661.778	548.986	1.020.248	1.355.383
565.474	745.636	690.719	1.482.791	547.266
1.429.618	1.328.147	797.701	1.368.286	1.356.986
1.177.369	969.048	1.326.848	838.454	661.081
1.116.686	579.041	1.114.003	1.390.877	1.000.918
767.918	1.335.094	969.914	845.483	974.568
946.346	508.976	620.606	1.345.015	939.367
1.200.493	980.135	1.478.417	741.625	1.139.387
873.924	1.437.957	649.176	737.668	941.018
719.502	884.346	987.788	1.166.960	797.464
899.588	988.903	635.386	905.054	744.475
1.489.558	1.193.302	1.437.825	812.251	1.149.565
1.357.657	1.238.500	1.547.858	1.224.994	1.403.108
1.357.128	858.433	766.418	1.295.349	1.231.700
680.397	1.428.488	1.199.883	1.173.836	1.356.847
673.804	1.468.157	708.954	1.063.543	775.914
1.028.910	1.162.976	1.437.576	680.184	1.060.938
1.271.751	777.751	622.060	769.569	1.261.753
1.381.827	1.495.781	879.190	647.764	1.110.306
865.791	993.805	646.448	545.287	1.056.178
899.544	1.326.505	1.154.710	1.002.150	1.443.812
608.663	1.212.205	794.566	741.123	1.454.332
1.356.275	958.568	563.054	1.429.679	882.635
1.072.475	691.616	1.070.362	955.374	1.232.941
1.049.587	628.455	719.890	135.972	1.069.549

LE TERRORISME A BARCELONE

Explosion d'une bombe. Morts et blessés. La consternation dans la ville

Barcelone, 2 janvier.

Une bombe a fait explosion rue St-Paul, à Barcelone, au moment où un agent venait de la ramasser. Il a été réduit en miettes. Un autre agent et un civil ont été grièvement blessés. Les éclats de la bombe ont brisé les devantures métalliques des magasins environnants.

Le même soir, à minuit, un navire étranger ayant tiré des coups de canon pour saluer le nouvel an, les détonations ont causé dans Barcelone une vive alarme qui n'a pris fin que lorsque la cause de la canonnade a été connue.

Le roi a signé un décret suspendant provisoirement à Barcelone une partie des garanties constitutionnelles.

Le conseil des ministres a exprimé sa confiance dans M. Maura pour prendre telles mesures qu'il jugera opportunes pour réprimer le terrorisme à Barcelone.

La consternation est générale à Barcelone en raison des attentats terroristes. Beaucoup de personnes aisées abandonnent la ville. Les cafés et les théâtres sont désertés. Plusieurs arrestations ont été opérées. Les détenus enfermés dans la prison se sont révoltés protestant de leur innocence. Les autorités manquent de détails pour pouvoir poursuivre une piste sérieuse.

Le maire a convoqué les députés et sénateurs présents à Barcelone pour étudier les mesures à prendre. La garde civile sera renforcée et veillera jour et nuit dans les rues. La bombe qui a fait explosion serait une grenade volée au parc d'artillerie.

LE PROCÈS HARDEN

Une audience grosse de surprises

Berlin, 2 janvier.

L'audience d'aujourd'hui a amené de grosses surprises. D'abord M Harden n'a pas paru. Ses médecins ont déclaré qu'il était trop malade.

Le procureur a fait remarquer alors que M. Harden n'avait en aucune pitié pour la santé du prince d'Eulenbourg. Au milieu de la surprise des juges et du public, il a demandé que le tribunal continue son interrogatoire dans la maison de M. Harden et qu'on y admette autant de public qu'elle en peut contenir.

Le tribunal se borne à décider que trois médecins iront : assurer que M. Harden ne peut sortir. L'audience est suspendue pour leur permettre d'aller voir le malade.

On est très surpris du changement d'attitude du ministère public qui fut très doux pour M. Harden mardi et lui reconnut même du génie.

Le procureur a exprimé le regret que Me Bernstein n'ait pas encore retiré ses accusations contre le prince d'Eulenbourg « Le prince dit-il, n'a pas déposé de plainte en diffamation parce qu'elle ne pouvait aboutir qu'à montrer que ces accusations ne peuvent être, et non pas qu'elles sont fausses

« Le prince a demandé lui-même, continue le procureur, qu'une instruction soit ouverte contre lui. Il a prêté serment qu'il n'avait commis aucun acte contraire au Code pénal, et il prie ceux qui prétendent le contraire de porter contre lui une accusation de faux témoignage »

Le président, qui écoute avec une surprise croissante cette déclaration singulière, interrompt le procureur pour lui faire remarquer que son attitude fournirait un prétexte de cassation

Le défenseur de M. Harden en demande acte.

On se demande les raisons de l'attitude du procureur, qui est un fonctionnaire irréprochable, et qui n'aurait pas agi ainsi s'il n'avait reçu des ordres dans ce sens.

Mais le tribunal paraît désirer le maintien de son indépendance absolue. Il a arrêté le procureur, et M Harden étant reconnu trop malade pour se déplacer, il a renvoyé l'audience à demain.

INFORMATIONS DIVERSES

Arrêté à l'hôpital

Paris, 2 janvier. — Le 24 juillet dernier, l'officier de paix Becker, au moment où il effectuait une ronde avec des agents, rue de Dunkerque, fut attaqué à l'improviste par plusieurs rôdeurs à la tête desquels se trouvait un malfaiteur de profession, connu sous les sobriquets de « Nenesli » et de « Charlot le Brûleur ». Atteint d'une balle de revolver, M. Becker ne dut son salut qu'à l'épaisseur de son portefeuille qui amortit le coup. Il fut néanmoins obligé de s'aliter pendant plusieurs jours. « Nenesli » qui avait pu prendre la fuite était parvenu à se dérober jusqu'ici aux recherches de la police ; mais il tombe malade et fut obligé d'entrer en traitement à l'hôpital Ricord où le service de la Sûreté ne tarda pas à le découvrir. C'est là que, muni d'un mandat d'amener, s'est rendu hier un sous-brigadier accompagné de trois gardiens de la paix. A peine « Nenesli », qui était encore couché, vit-il les quatre agents pénétrer dans la salle, qu'il bondit hors de son lit et chercha à s'échapper. Malgré le malfaiteur, dont le véritable nom est Fortin et qui a déjà subi sept condamnations, a été conduit dans un fiacre au Dépôt. Il passera prochainement devant les assises sous l'inculpation de tentative de meurtre avec préméditation.

Les aveux d'un parricide

Nancy, 2 janvier. — Le nommé Pierre Beck, vingt-trois ans, charretier, arrêté le 12 décembre sous l'inculpation d'avoir tué, à coups de bâton et de couteau, son père, bûcheron, dont le cadavre fut retrouvé dans un chemin voisin de la forêt de Burthecourt-aux-Chênes (Meurthe-et-Moselle), vient de faire au juge d'instruction de Nancy, l'aveu de son crime. Il a reconnu qu'il avait conçu l'idée de se débarrasser de son vieux père qui ne « semblait pas prêt à disparaître » et qui venait de demander à ses enfants une pension alimentaire de quelques francs par mois. Beck a reconnu avoir attendu son père à son retour de la forêt où le pauvre vieux était allé faire quelques fagots, l'avoir assailli et frappé à coups de bâton, puis l'avoir égorgé avec son couteau quand il fut étendu inanimé sur le sol. Les aveux de l'assassin n'ont du reste fait que confirmer les constatations faites auparavant par le magistrat instructeur.

Une fille-mère enfouit son enfant que des chiens déterrent

Verdun, 2 janvier. — Une jeune fille de vingt-quatre ans, Mélanie Lomorlette demeurant à Fleury, près de Verdun, avait accouché clandestinement d'un enfant né viable. Par crainte du scandale, elle laissa le petit être mourir de faim, puis creusa un trou dans le jardin et y déposa le cadavre. Ces jours derniers, des chiens grattèrent la terre à l'endroit où gisait l'enfant et le mirent à nu. La fille Lomorlette a été amenée devant le procureur de la République et écrouée à la prison de Verdun.

Pour le maintien de la peine de mort

Marseille, 2 janvier. — Les jurés des assises des Bouches-du-Rhône ont émis le vœu suivant :

Attendu que le jury criminel, qui est l'émanation directe du peuple, a pour mandat formel de protéger la sécurité publique, en réprimant, sans dureté ni faiblesse, les crimes qui lui sont soumis ;

Attendu que le jury s'étant prononcé pour une condamnation quelle qu'elle soit, sa décision souveraine doit être exécutée dans toute sa teneur ;

Attendu que le droit de grâce, dernier vestige de la monarchie, est une injure à nos institutions démocratiques, surtout quand il est appliqué d'une façon systématique ;

Attendu enfin que si la volonté du jury indépendant, c'est-à-dire du peuple, doit être méconnue, le jury n'a plus alors sa raison d'être :

Par ces motifs, le jury des Bouches-du-Rhône émet le vœu :

Que la peine de mort soit maintenue ;

Que le droit de grâce soit supprimé ;

Ou que si les décisions du jury ne doivent pas être respectées, le jury soit aboli et remplacé par une juridiction quelconque.

Une orgie d'alcool en Amérique

New-York, 2 janvier. — La nouvelle loi interdisant la mise en vente de la bière et des liqueurs ou boissons alcooliques a été mise en vigueur en Géorgie à Alhabama, à Oklahôma et dans quelques autres villes de cet Etat. Le passage de l'ancien régime au nouveau a été marqué par des scènes extraordinaires. Les plus remarquables se sont produites à Oklahoma. Bien que les bars n'aient pas renouvelé leurs stocks depuis quelque temps déjà, ils se trouvaient posséder encore une certaine quantité de bière et de liqueurs. Pendant toute la nuit, les bars furent remplis d'une foule incroyable, tandis qu'au dehors une foule non moins bruyante stationnait, insoucieuse des injonctions de la police qui voulait vainement la faire circuler. Lorsque minuit sonna on versa dans les rues toute la bière et toutes les liqueurs qui n'avaient pas été bues. Alors, ce fut une ruée formidable de toute la foule sur ce liquide, sur ces flots de gin, de bière de whisky. On alla jusqu'à boire dans les ruisseaux, et les rues furent le théâtre d'une orgie fantastique à laquelle la police ne put mettre un terme. Ce matin seulement, la ville a presque repris son aspect normal.

Des scènes semblables se sont produites partout et on peut dire que le règne de la tempérance a commencé par une beuverie peu ordinaire.

Mortels accidents d'armes à feu

Bar-le-Duc, 2 janvier. — Aux Paroches, près de Saint-Mihiel, un jeune homme de dix-sept ans, Olivier, maniait un vieux fusil qu'il ne croyait pas chargé. A ce moment entra dans la chambre une petite fille de neuf ans. Olivier mit la fillette en joue par plaisanterie et pressa la détente. Une détonation retentit et la petite tomba inanimée sur le sol. Elle avait reçu presque toute la charge dans la tête. Les autres plombs, traversant la rue, allèrent frapper également à la tête une autre petite fille, qui fut assez sérieusement blessée.

A Volvic (Puy-de-Dôme), le chef de gare, M. Bourget, était assis dans un café avec un de ses amis, M. Barbecot, qui à un moment donné sortit un revolver dont il venait de faire l'acquisition. Il en expliqua le fonctionnement à M. Bourget, qui prit l'arme à son tour. Soudain un coup retentit et une balle atteignit M Barbecot dans la région du cœur. Son état est désespéré.

Ulimo est interrogé

Toulon, 2 janvier. — Ulimo a été interrogé pour la deuxième fois, par le lieutenant de vaisseau Deyarenne, commissaire rapporteur au premier conseil de guerre maritime à Toulon. L'interrogatoire, très laborieux, s'est poursuivi de trois heures jusqu'à huit heures du soir. Ulimo n'était assisté d'aucun avocat. Lorsque Ulimo, qui était passé inaperçu à l'aller, fut ramené dans sa prison, par l'arsenal, il était plus de huit heures et le canon de la diane avait été tiré depuis longtemps, donnant le signal d'arrêt de la circulation dans le port de guerre sans le mot de passe. Tous les cinquante mètres, ce mot dut être répété aux sentinelles et ce n'est pas sans encombre que Ulimo, ayant les menottes, put arriver jusqu'à la petite porte de la prison maritime. Pour qu'Ulimo soit plus facilement soustrait dans la journée à la curiosité des ouvriers, de nouvelles portes ont été percées dans les murailles de séparation et l'accusé peut parcourir ainsi l'étroite ruelle de la Corderie qui va directement de la porte principale de l'arsenal à la prison.

La crise persane

Téhéran, 2 janvier. — Tous les ministres se sont rendus hier au Parlement, pour répondre à une interpellation relative aux pourparlers en instance contre les personnes qui seront reconnues coupables des derniers désordres. Cette interpellation est le résultat d'une entente entre le chah et le Parlement.

Le ministre de la Guerre et le gouverneur de Téhéran, le prince Salar es saltaneh, ont promis le prompt châtiment des coupables.

La cour, les escaliers, les couloirs et une partie de la salle des séances du Parlement étaient gardés, pendant la séance, par la police en armes, placée sous le commandement d'un général.

Un dirigeable chinois

Hong-Kong, 2 janvier. — La Chine aura sous peu son ballon dirigeable et ce ne sera pas un aéronaut calqué sur un modèle européen. L'inventeur de l'auto-ballon dont on va doter l'armée du Céleste-Empire est un Chinois, Tze-Tzan-Tzau. L'enveloppe du ballon ne sera pas en soie ni en toile, mais en aluminium ; les hélices sont disposées de manière que l'aéronat puisse avancer et reculer à volonté. Le réservoir à gaz sert de bouée. L'équilibre vertical est établi à l'aide des hélices horizontales, dont le mouvement est réglé par un mécanisme d'horlogerie. Le gouvernail est composé d'ailes d'acier actionnées par l'électricité.

Américains et Japonais

Tokio, 2 janvier. — Le gouvernement a remis à l'ambassadeur des Etats-Unis un memorandum en réponse aux propositions des Etats-Unis relatives à l'émigration japonaise.

Ce memorandum a été établi à Washington ; son contenu n'a pas été publié. On dit qu'il est rédigé en termes amicaux. Plusieurs propositions américaines seraient acceptées ; d'autres, jugées incompatibles avec la dignité du Japon, seraient repoussées, et de nouvelles propositions seraient suggérées.

Du côté japonais, on considère que le memorandum forme une base d'entente satisfaisante.

Malgré cette note officiellement optimiste, des télégrammes alarmants continuent à être publiés par la presse américaine ou anglaise. D'après le « Times », les contre-torpilleurs de l'escadre du Pacifique, qui devaient voyager isolément, auraient reçu l'ordre d'attendre à Rio-de-Janeiro le gros de l'escadre, pour voyager de concert avec les cuirassés.

On embarque de grandes quantités de munitions pour l'armée, pour les grosses pièces de défense des côtes et pour les mortiers, à destination des Philippines, ainsi que des torpilles et des mines sous-marines pour la défense de Manille et de la baie de Soubig

NOUVELLES DE PARTOUT

PARIS

— Le Conseil des ministres se réunira samedi prochain 4 janvier. Au ministère, au cours de la délibération, la succession de M. Guyot-Dessaigne.

— La Cour de cassation vient d'ordonner une enquête sur la demande en révision introduite par Poitevin, condamné à mort le 23 février 1903 par la Cour d'assises de Rouen, pour assassinat d'une fillette.

FRANCE

— A Brest, un écolier de treize ans vient d'être arrêté pour avoir tenté de violer une fillette, âgée de huit ans, qu'il avait attirée chez lui sous prétexte de lui montrer ses livres de classe.

— Un crime atroce a été commis à Bruzac (Ardèche). Une femme, aidée de son fils, a assommé son mari et l'a transporté dans une grange où il n'a pas tardé à expirer. Le Parquet s'est transporté sur les lieux.

— A Bordeaux, dix-huit arrestations ont été opérées au sujet de l'assassinat du matelot Vettreno, fin dimanche. Les meurtriers sont des camarades de la victime qui se sont vengés parce que Vettreno était trop entreprenant auprès de la maîtresse de l'un d'eux.

— A Perpignan, à la sortie d'un bar Orangerie, une rixe s'est produite entre civils et soldats coloniaux. Un militaire du 24e colonial a frappé à coups de poignard deux jeunes gens, dont l'un a succombé.

— Le maire de Piedigriggio (Corse) et les membres de l'association cultuelle qui avaient été arrêtés sous inculpation de détournement d'objets servant au culte ont été remis en liberté sous caution. Le curé a été seul maintenu en arrestation, sous la prévention de vol avec effraction.

— Par décret, l'immeuble domanial sis à Grenoble et constituant l'ancien évêché de cette ville ayant fait retour à l'Etat, par l'effet de la loi de séparation, est affecté à l'Université de la même ville.

ETRANGER

— A Brême a été découvert, dans un fossé, un corps de femme coupé en morceaux. A en juger par la tête il s'agissait d'une femme frisant la quarantaine. La police croit se trouver en présence d'un crime commis par un satyre.

LA RÉGION

LE FROID

C'est l'hiver et le thermomètre l'a prouvé durant ces dernières nuits, au cours desquelles il a marqué, à Lille, 6 et 7 degrés au-dessous de zéro. Un vent très vif, la bise d'hiver, souffle et glace les infortunés qui sont obligés de séjourner en plein air.

Ce froid intense a déjà provoqué des accidents mortels.

A PARIS

Paris, 2 janvier.

Inquiets de ne pas la voir venir, comme tous les ans, au repas donné pour fêter la nouvelle année, les enfants et les petits-enfants de Mme veuve Arzace se rendirent chez elle, 85, rue Richelieu, et la trouvèrent morte. Elle était tombée au moment de sortir et tenait encore dans ses mains raidies, les cadeaux destinés à chacun d'eux.

— Un menuisier, M. Louis Berlion, sortait de dîner chez des amis, rue de la Gaieté, pour rentrer chez lui, passage des Thermopyles ; dans la rue, il s'affaissa : on ne releva qu'un cadavre.

— Des consommateurs, en pénétrant dans un débit de vins, 49, quai de la Gironde, ont trouvé le patron, M. Joseph Quorin, mort derrière son comptoir.

— On a découvert, dans une péniche amarrée quai de la Marne, le corps d'une malheureuse morte de froid. Le cadavre est à la Morgue.

A LILLE

Un facteur meurt pendant sa tournée

M. Charles-Louis Lauwers, 37 ans, demeurant rue de Lens, 10, facteur des postes, faisait sa première tournée jeudi vers neuf heures et demie du matin. Rue d'Isly, à proximité de la rue Camille-Desmoulins, le facteur tout à coup s'affaissa sur le pavé. Voyant qu'il ne faisait plus un mouvement, des témoins de la chute se portèrent à son secours, le relevèrent et le transportèrent à la pharmacie Fourdin. Un médecin mandé en hâte prodigua ses soins au malheureux, mais tout fut vain : Lauwers était mort, foudroyé par une congestion occasionnée par le froid.

Aussitôt cette triste constatation faite, on téléphona pour qu'une voiture d'ambulance vînt chercher le cadavre et le reconduire rue de Lens. Mais la voiture se fit attendre, ou plutôt elle ne vint pas.

A une heure de l'après-midi, désespérant de voir les ambulances faire leur service, on dut recourir à la bonne volonté d'un particulier : c'est dans une voiture de charbonnier que le cadavre fut transporté à son domicile.

Un pareil fonctionnement du service d'ambulance se passe de commentaires. Il indique assez combien tout va mal dans un service qui, au contraire, demande une réglementation méticuleuse. Charles-Louis Lauwers était né à Saint-André. Il était entré au service de l'administration des postes le 1er avril 1898.

PETITE JEANNE

PAR HENRI SÉBILLE

— Ah ! Elle a pleuré ?

— Un peu... Elles commencent toutes par là. Ah ! à propos, il faudra me rendre un petit service demain... La bonne est gênante. Tu l'avas vue ? C'est une gaillarde qui ne fait que tout les jours...

— Et vous voudriez ?...

— Vous prier de m'aider à l'éloigner... un peu d'heure...

— Ma chère ne vienne.

— Ah ! non, pas ça... Faites ce que vous voulez, je ne me regarde pas ; je ne veux pas me compromettre.

— Oh ! une petite commission à lui donner, simplement.

— Non, non ! S'il arrivait quelque chose... Mettons allongés un louis de vingt francs et qu'il n'en soit plus rien.

— Il ne peut rien arriver, madame Alexis, je n'ai jamais été un crime d'aider deux tourtereaux à trouver le divin bonheur.

— Non ! Non !...

— Je vous en mettrai un autre louis demain... et je vous... Mettons... Je ne veux rien savoir... Je suis... Mettons... Je ne veux rien savoir... Je suis... Mettons... Je ne veux rien savoir... Je suis